

Barrière n° 12 : Distance d'isolement

Installation	Distance d'isolement entre les structures
Fonction assurée	Contenir l'incendie dans la zone étudiée (objectif de sécurité n° 11)
Descriptif des éléments assurant la fonction de sécurité	Distance d'éloignement de 6 m
Contexte d'utilisation	Barrière passive

Tableau 26 : Présentation de la barrière « Distance d'isolement »

1/ EFFICACITÉ VIS-À-VIS DE LA FONCTION SÉCURITÉ À ASSURER 100 %

Principe	Questions	Réponse
Concept éprouvé	La barrière est-elle prévue pour la sécurité (cahier des charges) ?	Oui
	La barrière est-elle reconnue comme « barrière » sur d'autres installations similaires ?	Oui
	Si nouvelle technique, a-t-on augmenté le nombre de tests, la maintenance ?	Sans objet
Indépendance du procédé	La barrière est-elle indépendante du procédé ?	Oui
	La barrière est-elle indépendante de la cause de la défaillance ?	Oui
Principe de dimensionnement adapté	Est-ce que la barrière de sécurité mise en place est bien dimensionnée pour faire face aux risques qu'elle doit maîtriser ?	Barrière passive supposée efficace durant 4 h avant l'arrivée des secours
	Existe-t-il des notes de calcul, des études spécifiques sur le dimensionnement de la BTS ?	
	Est-ce un scénario d'accident qui a servi de base pour le dimensionnement de ce dispositif ? Si oui lequel ?	Non
	Des essais ont-ils été réalisés ?	Non
	A-t-on un retour d'expérience sur l'utilisation de ce dispositif ?	Oui
	Existe-t-il des normes, des standards professionnels concernant cette barrière ?	Oui
Principe de résistance aux contraintes spécifiques	Le dispositif est-il conçu pour résister aux contraintes liées à son utilisation ?	Oui
	La barrière est-elle adaptée pour la maîtrise des risques liés aux produits mis en jeu ?	Oui
	L'équipement a-t-il subi des essais de validation ?	Les distances d'éloignement sont données par le cahier des charges des chais d'alcools
Principe de sécurité positive	Une défaillance peut-elle conduire à la perte de la fonction de sécurité ?	Barrière passive — Efficacité supposée supérieure au temps d'arrivée des secours
	L'équipement se met-il en état sécuritaire stable lors d'un dysfonctionnement ?	Oui
	La barrière peut-elle se bloquer dans un état non sécuritaire ?	Non
	Cet état est-il détectable ?	
	La barrière remplit-elle la fonction de sécurité lorsqu'elle est dégradée ?	Sans objet durant 4 h
	L'équipement nécessite-t-il une configuration spécifique pour assurer sa fonction de sécurité ?	Non
Cette configuration repose-t-elle sur un mode opératoire écrit et validé ?	Non	
Positionnement/accessibilité	Est-ce que la position de la barrière permet d'optimiser son aptitude à remplir la fonction qui lui est dévolue ?	Sans objet
	La barrière est-elle facilement accessible ?	Oui

Tableau 27 : Évaluation de la barrière « Distance d'isolement » — Partie 1

2/ TEMPS DE RÉPONSE ADAPTÉ

Principe	Questions	Réponse
Temps de réponse	Les équipements constituant la barrière permettent-ils de contrôler suffisamment vite les événements accidentels ?	Cohérent avec le temps d'arrivée des secours supposé inférieur à 4 h + conforme au cahier des charges
	Peut-on évaluer le temps de réponse à l'aide de la documentation constructeur, procès-verbal d'essais, retour d'expérience formalisé ?	Immédiat
	Faut-il envisager un essai dans le contexte d'utilisation	Non

Tableau 28 : Évaluation de la barrière « Distance d'isolement » — Partie 2

3/ Niveau de confiance NC 1

Système simple 60 % < SFF < 90 %

NC =1

4/ MAINTIEN DE LA PERFORMANCE DANS LE TEMPS

Principe	Ques	Répon
Maintenance	Peut-on prouver la maintenance préventive effectuée par l'équipement ?	Oui
	Peut-on justifier de sa périodicité (données constructeur, REX...)?	Oui
Testabilité	La barrière fait-elle l'objet d'inspections régulières ?	Oui

Note : Le principal mode de défaillance de cette barrière est le stockage de matières combustibles entre les structures.

Tableau 29 : Évaluation de la barrière « Distance d'isolement » — Partie 3

CONCLUSION SUR LE NIVEAU DE CONFIANCE « Distance d'isolement »

NC 1

Barrière n° 13 : Détecteurs : Capteurs Ioniques De Fumées/Optiques Flammes + Transmetteur

Installation	Détection incendie et télétransmission des alarmes
Fonction assurée	Limiter la propagation d'un incendie
Descriptif des éléments assurant la fonction de sécurité	La détection à elle seule n'a pas d'incidence directe sur la maîtrise du phénomène. Elle ne suffit pas à elle seule à remplir la fonction de sécurité qui est de limiter les effets.
Contexte d'utilisation	Barrière active

Tableau 30 : Présentation de la barrière « Capteur de fumée +transmetteurs »

1/ Efficacité vis-à-vis de la fonction sécurité à assurer 100 %

Principe	Questions	Réponse
Principe de dimensionnement adapté	La barrière est-elle reconnue comme « barrière » sur d'autres installations similaires ?	Oui
	Est-ce que la barrière de sécurité mise en place est bien dimensionnée pour faire face aux risques qu'elle doit maîtriser ?	Oui — APSAD
	Existe-t-il des notes de calcul, des études spécifiques sur le dimensionnement de la BTS ?	Oui
	Est-ce un scénario d'accident qui a servi de base pour le dimensionnement de ce dispositif ? Si oui lequel ?	Oui — Incendie de chaque chai
	Des essais ont-ils été réalisés ?	-
	A-t-on un retour d'expérience sur l'utilisation de ce dispositif ?	Oui
	Existe-t-il des normes, des standards professionnels concernant cette barrière ?	Oui
Principe de résistance aux contraintes spécifiques	Le dispositif est-il conçu pour résister aux contraintes liées à son utilisation ?	Oui — pas de contrainte spécifique
	Est-ce que la barrière est adaptée pour la maîtrise des risques liés aux produits mis en jeu ?	Oui
	L'équipement a-t-il subi des essais de validation ?	Oui
Principe de sécurité positive	Une défaillance peut-elle conduire à la perte de la fonction de sécurité ?	Non (redondance de capteurs)
	L'équipement se met-il en état sécuritaire stable lors d'un dysfonctionnement ?	La défaillance d'un détecteur n'affecte pas la détection.
	La barrière peut-elle se bloquer dans un état non sécuritaire ?	La panne d'un détecteur est immédiatement reportée à la centrale
	Cet état est-il détectable ?	Report alarme
	La barrière remplit-elle la fonction de sécurité lorsqu'elle est dégradée ?	La fonction détection est assurée par les autres détecteurs.
	L'équipement nécessite-t-il une configuration spécifique pour assurer sa fonction de sécurité ?	Non
	Cette configuration repose-t-elle sur un mode opératoire écrit et validé ?	Non
Positionnement /accessibilité	Est-ce que la position de la barrière permet d'optimiser son aptitude à remplir la fonction qui lui est dévolue ?	Oui — règle APSAD
	La barrière est-elle facilement accessible ?	Oui

Tableau 31 : Évaluation de la barrière « Capteur de fumée +transmetteurs » — Partie 1

2/ TEMPS DE RÉPONSE ADAPTÉ

Les équipements constituant la barrière permettent-ils de contrôler suffisamment vite les événements accidentels ? **Oui**
 Peut-on évaluer le temps de réponse à l'aide de la documentation constructeur, procès-verbal d'essais, retour d'expérience formalisé ? **Oui (quelques secondes)**

3/ NIVEAU DE CONFIANCE : NC 1

Système complexe avec watchdog 60 % < SFF < 90 %
NC =1

Le niveau de confiance de la détection est évalué à NC1. Toutefois, la détection à elle seule n'a pas d'incidence directe sur la maîtrise du phénomène. Elle ne suffit pas à elle seule à remplir la fonction de sécurité qui est de limiter les effets. Par conséquent le niveau de confiance retenu est NC0.

NC 0

4/ Maintien de la performance dans le temps du système de détection incendie (sur la base d'un NC1)

Critères	Coefficient	Capteur(s)
TOR à émission	- 5	
TOR à émission avec surveillance en ligne	- 4	x
TOR à manque	- 3	
Mesure continue retransmise (analogique)	0	
Analogique avec comparaison	4	
Configuration verrouillée (accès restreint)	5	
Redondance en mode sécurité positive	4	
Redondance en mode à émission	1	x
Traçage indispensable ou flushing	- 2	
Bouchage/produit colmatant	- 3	
Service facile	1	x
Autres cas difficiles	- 1	
Exigence NC1	- 1	x
Exigence NC2	- 3	
Exigence NC3	- 6	
Inspection visuelle 1 à 2 fois par an ou nettoyage des lignes	2	
Inspection des tendances dans le cas des comparaisons	1	
Total		- 3
Période test		0.5/an

Tableau 32 : Évaluation de la barrière « Capteur de fumée +transmetteurs » — Partie 2

La période de test est estimée à 2 fois par an.

Barrière n° 14 : Rétention interne

Installation	Rétention interne
Fonction assurée	Limiter/empêcher/stopper une pollution éventuelle des eaux et sols
Descriptif des éléments assurant la fonction de sécurité	Dispositif passif
Contexte d'utilisation	

Tableau 33 : Présentation de la barrière « Rétentions internes »

Système indépendant du procédé : la barrière est retenue.

1/ EFFICACITÉ VIS-À-VIS DE LA FONCTION SÉCURITÉ À ASSURER 100 %

Principe	Questions	Réponse
Principe de dimensionnement adapté	La barrière est-elle reconnue comme « barrière » sur d'autres installations similaires ?	Oui
	Est-ce que la barrière de sécurité mise en place est bien dimensionnée pour faire face aux risques qu'elle doit maîtriser ?	Oui
	Existe-t-il des notes de calcul, des études spécifiques sur le dimensionnement de la BTS ?	Cahier des charges = 100 % de la CMS + eaux d'extinction
	Est-ce un scénario d'accident qui a servi de base pour le dimensionnement de ce dispositif ? Si oui lequel ?	Oui
	Des essais ont-ils été réalisés ?	Sans objet
	A-t-on un retour d'expérience sur l'utilisation de ce dispositif ?	Oui
	Existe-t-il des normes, des standards professionnels concernant cette barrière ?	Oui
Principe de résistance aux contraintes spécifiques	Le dispositif est-il conçu pour résister aux contraintes liées à son utilisation ?	Oui
	Est-ce que la barrière est adaptée pour la maîtrise des risques liés aux produits mis en jeu ?	Oui
	L'équipement a-t-il subi des essais de validation ?	Oui
Principe de sécurité positive	Une défaillance peut-elle conduire à la perte de la fonction de sécurité ?	Sans objet
	L'équipement se met-il en état sécuritaire stable lors d'un dysfonctionnement ?	Sans objet
	La barrière peut-elle se bloquer dans un état non sécuritaire ?	Sans objet
	Cet état est-il détectable ?	
	La barrière remplit-elle la fonction de sécurité lorsqu'elle est dégradée ?	Sans objet
	L'équipement nécessite-t-il une configuration spécifique pour assurer sa fonction de sécurité ?	Sans objet
	Cette configuration repose-t-elle sur un mode opératoire écrit et validé ?	Sans objet
Positionnement /accessibilité	Est-ce que la position de la barrière permet d'optimiser son aptitude à remplir la fonction qui lui est dévolue ?	Oui
	La barrière est-elle facilement accessible ?	Oui

Tableau 34 : Évaluation de la barrière « Rétentions internes » — Partie 1

2/ TEMPS DE RÉPONSE

Sans objet pour une rétention permanente

3/ NIVEAU DE CONFIANCE

NC 1 à minima

Les chais étant enterrés, le niveau de confiance est par défaut élevé.

Barrière n° 15 : Inertage

Cette barrière est directement en lien avec les permis de travail et permis de feu qui empêchent les interventions par point chaud sur des récipients non inertés.

Barrière n° 16 : Événements pour limiter le risque de pressurisation de cuve.

Cette barrière rendant physiquement impossible le phénomène, son niveau de confiance n'est pas évalué et repose sur le constructeur qui dimensionnera l'événement.

EDD - ANNEXE 9. MAINTENANCE

RECEPTION ENTRETIEN BRULEUR

CHALVIGNAC Process Distillation - ZAC du Mas de la Cour - Rue François Mitterrand - 16100 CHATEAUBERNARD
Tél : 05 45 35 53 00 - Fax 05 45 35 53 10

Coordonnées du client :

Raison sociale ou nom : 0 Point de la Métairie.
Adresse de la distillerie : Guimps

Points à valider : à la fin de l'entretien en présence du client ou responsable distillerie


- A) Essai mise en route veilleuse et bruleur
- B) Contrôle visuel de flamme de la veilleuse et du bruleur
- C) Essai des sécurités
- D) Finitions (etat des lieux, peinture)

Année de remplacement de tous les joints gaz : 2019.
(tous les 5 ans)

	A	B	C	D		A	B	C	D
chaudière N° 1	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N° 2	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N° 3	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N° 4	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N° 5	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N° 6	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N° 7	✓	✓	✓	✓	chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				
chaudière N°					chaudière N°				

Observations : _____

Pour CHALVIGNAC PROCESS DISTILLATION
Nom et signature
PARNIER Sébastien



pour le CLIENT
Nom et signature suivi de la mention lu et approuvé

ENTRETIEN BRULEUR: ATMOSPHERIQUE

ALAMBIC N° 1
 N° de régie: 16-7633
 Capacité de la chaudière 25 hl Brûleur: ELF
 Type de Tableau GC700

N° OP	Désignation de l'Opération	Opération Effectuée		Observation Si l'opération n'est pas réalisée ou est partiellement réalisée, indiquer pourquoi
		OUI	NON	
1.0	Démonter les tubulures gaz de la veilleuse et du brûleur	X		OBS :
1.1	Nettoyage du brûleur : -Retirer le brûleur -Passer l'aspirateur sur le brûleur -Si brûleur en acier décalaminer les parties brûlées	X		OBS :
1.2	Si brûleur ELF : -Nettoyer le fond du pot -Vérifier l'accroche flamme et le remplacer si il est défectueux -Vérifier l'état de la tête et la remplacer si elle est cassée	X		Rempl. de l'accroche flamme : Non Non
1.3				
1.4	CONTROLE INJECTEUR : Si diamètre de l'injecteur est supérieur au diamètre de référence + 0,1 mm, il faut remplacer le gicleur.	X		Ø de l'injecteur existant : 2,7 Rempl. de l'injecteur Non Ø de remplacement

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

2.0	FOYER : -Nettoyer la sole du foyer avec l'aspirateur -Effectuer un contrôle visuel de l'intérieur du foyer -Nettoyer le sol sous le brûleur avec l'aspirateur	X		Préciser l'état général du foyer, de la sole et de l'entrée du tour à feu si nécessaire : <p style="text-align: center;">Bon</p>
3.0	TOUR A FEU : -Nettoyer les trappes de visite et l'entrée du tour à feu -Effectuer un contrôle visuel de l'intérieur du tour à feu	X		<p style="text-align: center;">Bon</p> Indiquer si il y a une présence anormale de vermiculite dans la tour à feu <p style="text-align: center;">Non</p>
4.0	-Remonter le brûleur -Remplacement joint fibre si nécessaire -Refaire l'étanchéité	X		OBS :
5.0	-Remonter les tuyauteries -Remplacer les joints gaz OBLIGATOIREMENT	X		OBS : Joint P1
6.0	FILTRE GAZ : -Démonter le filtre -Si filtre métallique souffler et nettoyer -Si filtre non métallique, remplacer si nécessaire -Remplacer les joints gaz si nécessaire	X		OBS : Rempl. du filtre <p style="text-align: right;">Non</p>
7.0	ELECTROVANNE -Contrôler l'homologation - Nettoyer le régulateur -Changement des joints tous les 5 ans	X		Nbre d'électrovanne : 3 Electrovanne homologuée : OUI NON Qté 3 0
8.0	DETENDEUR VEILLEUSE : -Démonter et nettoyer NE PAS INJECTER DE L'AIR SOUS PRESSION DANS LE DETENDEUR -Remplacer les joints OBLIGATOIREMENT	X		OBS : Joint P1

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE

INSTALLATION GAZ

Campagne

2019/20120

9.0	Vérifier le serrage de tous les raccords	X		
10.0	-Mettre sous pression de gaz -Contrôler l'étanchéité « au mille bulles »	X		
11.0	CONTROLE ELECTRIQUE : -Vérifier le type de protection -Vérifier l'état général du câble d'alim. -Vérifier l'état des câbles et fils internes au tableau -Vérifier le raccordement à la terre -Vérifier la section du câble d'alim. -Vérifier le calibrage des protections	X		DPN
12.0	ELECTRODE ALLUMAGE -Vérifier l'état de l'électrode d'allumage -Vérifier la position de l'électrode d'allumage -Faire un essai d'allumage La remplacer si nécessaire	X		Qte changée Non
13.0				
14.0				
15.0	VEILLEUSE : -Nettoyer la tête de veilleuse -Vérifier et nettoyer l'injecteur de la veilleuse -Vérifier le bon fonctionnement du venturi Remonter la veilleuse en vérifiant le positionnement par rapport au brûleur	X		OBS :

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10



Chalvignac
Distillation

Conception
Process de distillation
Automatismes

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE

INSTALLATION GAZ

Campagne

2019/20120

17.0	CHEMINEE : -Vérifier la présence d'un moyen de réglage (pelle, volet, ...) -Vérifier (par le modérateur) que le système ne permet pas l'obstruction totale de la cheminée l'obturation totale de la chaudière	X		Type de réglage : Auto Si obstruction totale possible ; limiter à 15%
17.1	-Vérifier la présence d'un organe de contrôle de dépression cheminée -Remplacer le liquide rouge de densité 0.87 -Vérifier son tarage	X		Type d'organe : DEPRIMOMETRE 10 cl de liquide densité 0,87
18.0	ORGANE DE TIRAGE -Existe-t-il une hotte de reprise ? -Existe-t-il un modérateur ? -Vérifier le fonctionnement du modérateur	X		Hotte de reprise : Non Modérateur : Oui Etat du modérateur satisfaisant : Oui
19.0	MISE EN SERVICE BRULEUR : -Essai de fonctionnement aux pressions 50 gr / 100 gr / 300 gr / 1000 gr (Remplir 3 à 4 Hl d'eau dans la chaudière) -Vérifier la qualité de flamme -Vérifier la position du venturi	X		
20.0	SECURITE -Vérifier le bon fonctionnement de la sécurité brûleur en fermant manuellement la vanne d'alimentation veilleuse manuellement la vanne d'alimentation veilleuse	X		
21.0	VOYANTS : Vérifier le bon fonctionnement des voyants sur le tableau	X		
20.0	REMARQUES GENERALES :			

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

ENTRETIEN BRULEUR: ATMOSPHERIQUE

ALAMBIC N° 2
 N° de régie:
 Capacité de la chaudière 25 hl Brûleur: ELF
 Type de Tableau GC700

N° OP	Désignation de l'Opération	Opération Effectuée		Observation Si l'opération n'est pas réalisée ou est partiellement réalisée, indiquer pourquoi
		OUI	NON	
1.0	Démonter les tubulures gaz de la veilleuse et du brûleur	X		OBS :
1.1	Nettoyage du brûleur : -Retirer le brûleur -Passer l'aspirateur sur le brûleur -Si brûleur en acier décalaminer les parties brûlées	X		OBS :
1.2	Si brûleur ELF : -Nettoyer le fond du pot -Vérifier l'accroche flamme et le remplacer si il est défectueux -Vérifier l'état de la tête et la remplacer si elle est cassée	X		Rempl. de l'accroche flamme : Non Rempl. de la tête : Non
1.3				
1.4	CONTROLE INJECTEUR : Si diamètre de l'injecteur est supérieur au diamètre de référence + 0,1 mm, il faut remplacer le gicleur.	X		Ø de l'injecteur existant : 2,7 Rempl. de l'injecteur Non Ø de remplacement

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE

INSTALLATION GAZ

Campagne

2019/20120

2.0	FOYER : -Nettoyer la sole du foyer avec l'aspirateur -Effectuer un contrôle visuel de l'intérieur du foyer -Nettoyer le sol sous le brûleur avec l'aspirateur	X		Préciser l'état général du foyer, de la sole et de l'entrée du tour à feu si nécessaire : <p style="text-align: center;">Bon</p>
3.0	TOUR A FEU : -Nettoyer les trappes de visite et l'entrée du tour à feu -Effectuer un contrôle visuel de l'intérieur du tour à feu	X		<p style="text-align: center;">Bon</p> Indiquer si il y a une présence anormale de vermiculite dans la tour à feu <p style="text-align: center;">Non</p>
4.0	-Remonter le brûleur -Remplacement joint fibre si nécessaire -Refaire l'étanchéité	X		OBS :
5.0	-Remonter les tuyauteries -Remplacer les joints gaz OBLIGATOIREMENT	X		OBS : Joint P1
6.0	FILTRE GAZ : -Démonter le filtre -Si filtre métallique souffler et nettoyer -Si filtre non métallique, remplacer si nécessaire -Remplacer les joints gaz si nécessaire	X		OBS : Rempl. du filtre Non
7.0	ELECTROVANNE -Contrôler l'homologation - Nettoyer le régulateur -Changement des joints tous les 5 ans	X		Nbre d'électrovanne : 3 Electrovanne homologuée : OUI NON Qté 3 0
8.0	DETENDEUR VEILLEUSE : -Démonter et nettoyer NE PAS INJECTER DE L'AIR SOUS PRESSION DANS LE DETENDEUR -Remplacer les joints OBLIGATOIREMENT	X		OBS : Joint P1

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE

INSTALLATION GAZ

Campagne

2019/20120

9.0	Vérifier le serrage de tous les raccords	X		
10.0	-Mettre sous pression de gaz -Contrôler l'étanchéité « au mille bulles »	X		
11.0	CONTROLE ELECTRIQUE : -Vérifier le type de protection -Vérifier l'état général du câble d'alim. -Vérifier l'état des câbles et fils internes au tableau -Vérifier le raccordement à la terre -Vérifier la section du câble d'alim. -Vérifier le calibrage des protections	X		DPN
12.0	ELECTRODE ALLUMAGE -Vérifier l'état de l'électrode d'allumage -Vérifier la position de l'électrode d'allumage -Faire un essai d'allumage La remplacer si nécessaire	X		Qte changée Non
13.0				
14.0				
15.0	VEILLEUSE : -Nettoyer la tête de veilleuse -Vérifier et nettoyer l'injecteur de la veilleuse -Vérifier le bon fonctionnement du venturi Remonter la veilleuse en vérifiant le positionnement par rapport au brûleur	X		OBS :

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE

INSTALLATION GAZ

Campagne

2019/20120

16.0	<p>CHEMINEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vérifier la présence d'un moyen de réglage (pelle, volet, ...) -Vérifier (par le modérateur) que le système ne permet pas l'obstruction totale de la cheminée -l'obturation totale de la chaudière 	X		<p>Type de réglage : Auto</p> <p>Si obstruction totale possible ; limiter à 15%</p>
16.1	<ul style="list-style-type: none"> -Vérifier la présence d'un organe de contrôle de dépression cheminée -Remplacer le liquide rouge de densité 0.87 -Vérifier son tarage 	X		<p>Type d'organe : DEPRIMOMETRE</p> <p>10 cl de liquide densité 0,87</p>
17.0	<p>ORGANE DE TIRAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Existe-t-il une hotte de reprise ? -Existe-t-il un modérateur ? -Vérifier le fonctionnement du modérateur 	X		<p>Hotte de reprise : Non</p> <p>Modérateur : Oui</p> <p>Etat du modérateur satisfaisant : Oui</p>
18.0	<p>MISE EN SERVICE BRULEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Essai de fonctionnement aux pressions 50 gr / 100 gr / 300 gr / 1000 gr (Remplir 3 à 4 Hl d'eau dans la chaudière) -Vérifier la qualité de flamme -Vérifier la position du venturi 	X		
19.0	<p>SECURITE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vérifier le bon fonctionnement de la sécurité brûleur en fermant manuellement la vanne d'alimentation veilleuse manuellement la vanne d'alimentation veilleuse 	X		
20.0	<p>VOYANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement des voyants sur le tableau 	X		
21.0	<p>REMARQUES GENERALES :</p>			

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

ENTRETIEN BRULEUR: ATMOSPHERIQUE

ALAMBIC N° 7
 N° de régie: 16-8754
 Capacité de la chaudière 25 hl
 Type de Tableau GC700
 Brûleur: **ELF**

N° OP	Désignation de l'Opération	Opération Effectuée		Observation Si l'opération n'est pas réalisée ou est partiellement réalisée, indiquer pourquoi
		OUI	NON	
1.0	Démonter les tubulures gaz de la veilleuse et du brûleur	X		OBS :
1.1	Nettoyage du brûleur : -Retirer le brûleur -Passer l'aspirateur sur le brûleur -Si brûleur en acier décalaminer les parties brûlées	X		OBS :
1.2	Si brûleur ELF : -Nettoyer le fond du pot -Vérifier l'accroche flamme et le remplacer si il est défectueux -Vérifier l'état de la tête et la remplacer si elle est cassée	X		Rempl. de l'accroche flamme : Non Rempl. de la tête : Non
1.4	CONTROLE INJECTEUR : Si diamètre de l'injecteur est supérieur au diamètre de référence + 0,1 mm, il faut remplacer le gicleur.	X		Ø de l'injecteur existant : 2,7 Rempl. de l'injecteur Non Ø de remplacement Oui

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

2.0	FOYER : -Nettoyer la sole du foyer avec l'aspirateur -Effectuer un contrôle visuel de l'intérieur du foyer -Nettoyer le sol sous le brûleur avec l'aspirateur	X		Préciser l'état général du foyer, de la sole et de l'entrée du tour à feu si nécessaire : <p style="text-align: center;">Bon</p>
3.0	TOUR A FEU : -Nettoyer les trappes de visite et l'entrée du tour à feu -Effectuer un contrôle visuel de l'intérieur du tour à feu	X		<p style="text-align: center;">Bon</p> Indiquer si il y a une présence anormale de vermiculite dans la tour à feu <p style="text-align: center;">Non</p>
4.0	-Remonter le brûleur -Remplacement joint fibre si nécessaire -Refaire l'étanchéité	X		OBS :
5.0	-Remonter les tuyauteries -Remplacer les joints gaz OBLIGATOIREMENT	X		OBS : Joint P1
6.0	FILTRE GAZ : -Démonter le filtre -Si filtre métallique souffler et nettoyer -Si filtre non métallique, remplacer si nécessaire -Remplacer les joints gaz si nécessaire	X		OBS : Rempl. du filtre Non
7.0	ELECTROVANNE -Contrôler l'homologation - Nettoyer le régulateur -Changement des joints tous les 5 ans	X		Nbre d'électrovanne : 3 Electrovanne homologuée : OUI NON Qté 3 0
8.0	DETENDEUR VEILLEUSE : -Démonter et nettoyer NE PAS INJECTER DE L'AIR SOUS PRESSION DANS LE DETENDEUR -Remplacer les joints OBLIGATOIREMENT	X		OBS : Joint P1

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE

INSTALLATION GAZ

Campagne

2019/20120

9.0	Vérifier le serrage de tous les raccords	X		
10.0	-Mettre sous pression de gaz -Contrôler l'étanchéité « au mille bulles »	X		
11.0	CONTROLE ELECTRIQUE : -Vérifier le type de protection -Vérifier l'état général du câble d'alim. -Vérifier l'état des câbles et fils internes au tableau -Vérifier le raccordement à la terre -Vérifier la section du câble d'alim. -Vérifier le calibrage des protections	X		STI
12.0	ELECTRODE ALLUMAGE -Vérifier l'état de l'électrode d'allumage -Vérifier la position de l'électrode d'allumage -Faire un essai d'allumage La remplacer si nécessaire	X		Qte changée Non
14.0	DETECTION DE FLAMME (ionisation) : -Vérifier la position de la sonde -Vérifier l'état du raccordement de la masse de veilleuse -Vérifier l'état de l'électrode (fissure sur porcelaine) La remplacer si nécessaire	X		OBS : Rempl. d'électrode : Non Qté: 0
15.0	VEILLEUSE : -Nettoyer la tête de veilleuse -Vérifier et nettoyer l'injecteur de la veilleuse -Vérifier le bon fonctionnement du venturi Remonter la veilleuse en vérifiant le positionnement par rapport au brûleur	X		OBS :

CHALVIGNAC - PROCESS DISTILLATION ZAC DU MAS DE LA COUR Rue François Mitterrand

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

16.0	<p>CHEMINEE :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vérifier la présence d'un moyen de réglage (pelle, volet, ...) -Vérifier (par le modérateur) que le système ne permet pas l'obstruction totale de la cheminée -l'obturation totale de la chaudière 	X		<p>Type de réglage : Auto</p> <p>Si obstruction totale possible ; limiter à 15%</p>
16.1	<ul style="list-style-type: none"> -Vérifier la présence d'un organe de contrôle de dépression cheminée -Remplacer le liquide rouge de densité 0.87 -Vérifier son tarage 	X		<p>Type d'organe : DEPRIMOMETRE</p> <p>10 cl de liquide densité 0,87</p>
17.0	<p>ORGANE DE TIRAGE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Existe-t-il une hotte de reprise ? -Existe-t-il un modérateur ? -Vérifier le fonctionnement du modérateur 	X		<p>Hotte de reprise : Non</p> <p>Modérateur : Oui</p> <p>Etat du modérateur satisfaisant : Oui</p>
18.0	<p>MISE EN SERVICE BRULEUR :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Essai de fonctionnement aux pressions 50 gr / 100 gr / 300 gr / 1000 gr (Remplir 3 à 4 Hl d'eau dans la chaudière) -Vérifier la qualité de flamme -Vérifier la position du venturi 	X		
19.0	<p>SECURITE</p> <ul style="list-style-type: none"> -Vérifier le bon fonctionnement de la sécurité brûleur en fermant manuellement la vanne d'alimentation veilleuse manuellement la vanne d'alimentation veilleuse 	X		
20.0	<p>VOYANTS :</p> <ul style="list-style-type: none"> Vérifier le bon fonctionnement des voyants sur le tableau 	X		
21.0	<p>REMARQUES GENERALES :</p>			



Chalvignac
Distillation
Conception
Process de distillation
Automatismes

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE INSTALLATION GAZ

CAMPAGNE

2019/20120

DISTILLERIE DE LA METAIRIE

Responsable :

TEL : 0545983684

PORTABLE : 0666573068

E MAIL : jclorant@domaine-lametairie.com

ASTREINTE W.E. : OUI / ~~NON~~

Date d'intervention : 12/04/19

Nom de l'intervenant : PALMIER/ROBERT

Signature de l'intervenant :

Signature du responsable de la distillerie

SARL CHALVIGNAC PROCESS
DISTILLATION
ZAC DU MAS DE LA COUR
16100 CHATEAUBERNARD
Tél : 05 45 35 53 00 - Fax : 05 45 35 53 10
SIRET 343 263 737 00052 - APE 2020B

CHALVIGNAC PROCESS DISTILLATION - ZAC DU MAS DE LA COUR - RUE FRANCOIS MITTERRAND

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE INSTALLATION GAZ

EPREUVE TUYAUTERIE ALIMENTATION GAZ

TYPE DE GAZ :

PROPANE

Pression du réseau :

0

Nombre de citerne

N° OP	Désignation de l'opération	Opération effectuée		Observation Si l'opération n'est pas réalisée ou est partiellement réalisée, indiquer pourquoi			
		OUI	NON				
1.0	Vérifier visuellement l'état de l'installation gaz	X		Obs :			
1.1	Vérifier l'état d'usure des organes installés sur la	X		Obs :			
					BON	MOYEN	DOUTEUX
	Vanne de barrage				X		
	Détendeur				X		
	Manomètre				X		
	Clapet				X		
	Autre : (à préciser)						
2.0	Contrôler la présence de vanne de barrage sur chaque tableau gaz	X		Obs :			
				Vanne existante :			
		OUI	X	NON			
3.0	Raccorder la bouteille d'azote ou le testeur circuit gaz entre la vanne du tableau (à l'endroit du filtre) et la vanne d'arrêt distillerie ; utiliser le tableau le plus loin de l'alimentation	X		Obs :			
3.1	Fermer la citerne ou le compteur GDF	X		Demander au client si le gaz est utilisé à d'autres endroits que dans la distillerie (le prévenir de la fermeture) Ne pas faire l'opération 3x s'il n'existe pas de vanne Obs :			

CHALVIGNAC PROCESS DISTILLATION - ZAC DU MAS DE LA COUR - RUE FRANCOIS MITTERRAND

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE INSTALLATION GAZ

3.2	Purger le gaz de la tuyauterie par l'allumage d'une veilleuse ou brûleur radiant en prenant garde à remplir la chaudière d'eau (voir § entretien brûleur air soufflé, étape 17)	X		Obs :
3.3	Fermer toutes les vannes des tableaux gaz	X		Obs :
3.4	Vérifier la pression par le testeur.	X		Obs :
3.5	Maintenir la pression à 3 bar pour du G. nat Monter la pression à 5 bar pour du propane	X		Obs :
3.6	Relever la pression après 1 heure de charge	X		Pression initiale : 5 bars Pression après 1h : 5 bars Obs :
3.7	En cas de perte de pression rechercher les fuites Indiquer les fuites ou organes défectueux	X		Obs :
3.8	Procéder à la remise en état de ces organes et réaliser un nouveau contrôle d'étanchéité	X		Obs :
3.9	Démonter le testeur, remonter la tuyauterie et remettre en gaz	X		Obs :
4.0	Remarques particulières sur le poste de détente (propriété GDF) et informer le client	X		Remarques :
4.1	Remarques particulières sur les installations ; citernes, accessoires et environnement proche (propriété du pétrolier ELF ou autre) et informer le client	X		Remarques :

CHALVIGNAC PROCESS DISTILLATION - ZAC DU MAS DE LA COUR - RUE FRANCOIS MITTERRAND

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10

CONTRAT D'ENTRETIEN DISTILLERIE INSTALLATION GAZ

EPREUVE TUYAUTERIE ALIMENTATION GAZ



Les pièces défectueuses à changer sont à la charge du client.

Epreuve de la tuyauterie d'alimentation de la distillerie, depuis le compteur ou la citerne sur la distribution en gaz jusqu'à la vanne de barrage située à l'extérieur de la distillerie, avec :

- Etanchéité des tuyauteries (Entre le compteur GDF ou la citerne et les vannes de barrages de chaque tableau gaz de la distillerie)
- Remplissage à pression normalisée des conduits après fermeture des vannes de barrage côté utilisation
- Contrôle des variations de pression sur le manomètre de classe 1/100 après isolement complet de la canalisation d'injection :

Pression initiale : 5 Bar
Pression après 1h : 5 Bar

- Remise en ordre des canalisations

NOM DE L'INTERVENANT : PALMIER/ROBERT

REMARQUES PARTICULIERES :
TOUS LES JOINTS GAZ ONT ÉTÉ CHANGE

DATE DE L'INTERVENTION : 12/04/19

SIGNATURE DE L'INTERVENANT :

SIGNATURE DU RESPONSABLE DE LA DISTILLERIE :

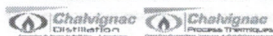
SARL CHALVIGNAC PROCESS
DISTILLATION
ZAC DU MAS DE LA COUR
16100 CHATEAUBERNARD
Tél : 05 45 35 53 00 - Fax : 06 45 35 53 10
SIRET 343 283 737 00052 - APE 2829D



CHALVIGNAC PROCESS DISTILLATION - ZAC DU MAS DE LA COUR - RUE FRANCOIS MITTERRAND

16100 CHATEAUBERNARD

TEL 05-45-35-53-00 FAX 05-45-35-53-10



**DOMAINE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS**

CONTRAT ANNUEL D'ENTRETIEN DU

CIRCUIT FERME

DES EAUX DE DISTILLATION

Détail des matériels contrôlés pendant l'intervention :

- 1 Groupe froid WESPER Type AQL 75
- 1 Tour de refroidissement
- 1 Ensemble de pompage lié au circuit fermé
- 1 Armoire électrique d'automatisation

Non compris entretien et nettoyage de la tour de refroidissement.

CAMPAGNE 2019-2020

**DOMAINE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS**

I - DESCRIPTION DE LA PRESTATION

CETTE PRESTATION COMPREND 2 INTERVENTIONS ANNUELLES :

1-1 REMISE EN SERVICE DE L'INSTALLATION(avant le début de campagne)

↳ Intervention sur l'armoie d'automatisme :

- Vérification des paramètres de l'automate
- Examen visuel du tableau électrique
- Vérification des connexions

↳ Intervention sur circuit hydraulique :

- Vérification des composants (pompe, crépine, etc...)

↳ Intervention sur groupe de froid :

- Contrôle de l'état général, nettoyage si nécessaire
- Nettoyage du condenseur
- Examen visuel du tableau électrique
- Vérification des connexions électriques
- Vérification des paramètres de l'automate
- Vérification des sécurités et asservissements
- Vérification niveau d'huile
- Appoint d'huile si nécessaire (voir page 3 FACTURATION)
- Test de l'acidité de l'huile si nécessaire
- Valeur compresseur HP
- Valeur compresseur BP
- Mesure de la surchauffe du détendeur
- Mesure température entrée produit évaporateur
- Mesure température sortie produit évaporateur
- Mesure température entrée air condenseur
- Mesure température sortie air condenseur
- Relevé de fonctionnement
- Test d'étanchéité (voir page 3 FACTURATION) sur les circuits frigorifiques conformément à l'Arrêté du 29 février 2016

↳ Suivi documentaire :

- Un rapport concernant tous les contrôles est remis avec la facture

ATTENTION : L'installation devra être remise en eau préalablement au passage du technicien afin de permettre son intervention

**DOMAINE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS**

1-2 NETTOYAGE DU GROUPE DE FROID (1 à 2 semaines après l'arrêt de campagne)

- Nettoyage alcalin :
 - Désembouage des matières en suspension et dispersion des oxydes de fer
 - Préparation d'un réservoir de solution alcaline (environ 200l)
 - Circulation sur chaque élément (groupe froid) pendant 1 à 2 heures
 - Rinçage unitaire de chaque échangeur

- Nettoyage acide :
 - Désincrustation des sels incrustants
 - Préparation d'un réservoir de solution acide (environ 200l)
 - Circulation sur chaque élément (groupe froid) pendant 1 à 2 heures
 - Rinçage unitaire de chaque échangeur

- Neutralisation :
 - Mélange de la solution alcaline et acide
 - Précipitation
 - Contrôle PH
 - Rejet de la solution neutre (dans le bac à vinasse)
 - Récupération des boues

II - SECURITE

Cette prestation de vérification d'installation permet de s'assurer que la machine est capable de fonctionner de manière optimum, que les sécurités sont en état de fonctionnement et que l'étanchéité du circuit est correcte. Malheureusement il est extrêmement difficile de prévoir la casse éventuelle d'une pièce durant la saison.

De plus, ce contrat n'engage pas la responsabilité de la **Sté Chalvignac Process Distillation** lorsqu'il y a non respect des règles de sécurité au niveau de l'exploitation et des défaillances du matériel installé. Durant l'entretien le technicien pourra éventuellement faire part des observations d'amélioration de la sécurité du site sans que sa responsabilité soit pour autant engagée ainsi que celle de la société. Ce contrat d'entretien ne saurait couvrir toute intervention supplémentaire, qui se traduira par un bon de dépannage.

III - FACTURATION

Le complément éventuel d'huile sera facturé : 34.00€ par litre ajouté
Si unité vide de gaz, les fuites seront réparées à concurrence d'une heure de travail (au-delà un devis de réparation sera réalisé).
Les fuites détectées lors des tests de fonctionnement donnerons lieu systématiquement à la réalisation d'un devis.
Fluide frigorigène : sur devis

IV - CONDITIONS DE REGLEMENT

A réception de la facture (1 facture par phase)

**DOMAINE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS**

V - DEVIS

1) DEMARRAGE DE L'INSTALLATION 970,17 HT

2) NETTOYAGE DU GROUPE 735,44 HT

VI - TOTAL DE LA PRESTATION

MERCI DE COCHER LA CASE EN FONCTION DE LA PRESTATION CHOISIE

	CAMPAGNE 2019-2020	HT	T.V.A	TTC
1	<input type="checkbox"/> Démarrage de l'installation	970,17 €	194,03 €	1 164,20 €
2	<input type="checkbox"/> Nettoyage	735,44 €	147,09 €	882,53 €
1+2	<input checked="" type="checkbox"/> Démarrage + nettoyage	1 705,61 €	341,12 €	2 046,73 €


Pour Chalvignac Process Thermiques
Maugis Bruno
Responsable SAV
Tel : 06 59 23 38 78
Mail: savfroid@chalvignac.com

Pour CLIENT

Date: 02/07/19

Signature:

04/06/2019



SOCOTEC

DUPLICATA FACTURE

Adresse d'expédition

Facture N° 1905000099/9351A

ANGOULEME , le 24 mai 2019

Affaire : 9351AFK7261 - GUIMPS - DISTILLERIE DE LA METAIRIE (CP)

Pilote : 0C997 - Jean Pascal BLANLOEUIL

DISTILLERIE ET CHAIS DE LA METAIRIE

LA METAIRIE

16300 GUIMPS

Équipements Angoulême - Équipements Angoulême - 328 rue de Périgueux - 16000 - ANGOULEME - France
Tél : (+33)5.45.95.92.15 - Fax : (+33)5.45.95.99.91

Contact : Monsieur Christophe LE VERGE

SOCOTEC Equipements - S.A.S au capital de 8.500.100 euros - SIRET Siège : 834 096 695 00574
834 096 695 RCS Versailles - APE 7120 B - n° TVA intracommunautaire : FR12 834096695 -
Siège social : 5, place des Frères Montgolfier - CS 20732 Guyancourt - 78182 St-Quentin-en-Yvelines CX

Com	Adr	Rev	Désignation ligne de facture	Qté	P.U. Révisé	Montant HT révisé	Montant TTC révisé
	1	1	Installations électriques Vérification périodique dans le cadre d'un abonnement (fourniture document Q18)	1,00	500,34	500,34	600,41
Total						500,34	600,41

Révisions liées aux lignes de factures (Rev)

Rev	Formule	Indices
1	1,82081= ((0 + 1 Ir/lo)) I = Raccord.IME/7.946	lo = Raccord.IME/7.946 - Mois : 1/1997 = 69.2 Ir = ICHT-IME - Mois : 10/2018 = 126

Adresses de visite liées aux lignes de facture

1	DISTILLERIE ET CHAIS DE LA METAIRIE - LA METAIRIE 16300 - GUIMPS - France Intervenant principal : 0C997 - Jean Pascal BLANLOEUIL
---	---

Adresse du client /Commande	Adresse de Facturation	Adresse du Payeur
DISTILLERIE ET CHAIS DE LA METAIRIE Monsieur Jean-Charles LORANT LA METAIRIE 16300 - GUIMPS France	identique à l'adresse du client N° TVA Intra communautaire : FR48721820371	identique à l'adresse de facturation

Liste des rapports diffusés

Type rapport	Numéro de rapport	Date remise rapport	Date édition rapport
N° Demande de service / N° Intervention			
9351A1904SRE00000085 / 9351A19040000000201			
-			

N° FACTURE	Date	Montant HT	Taxe	TVA	Montant TVA	Montant TTC
1905000099/9351A	24/05/2019	500,34	FRA Enc.Tx Nor.	20,00	100,07	600,41 EUR



Équipements Angoulême
Pôle Équipements Auvergne Centre
328 rue de Périgueux
16000 ANGOULEME
Tél. : 05.45.95.92.15
Fax : 05.45.95.99.91

Dossier : 9351AFK7261

Le présent document est un extrait des observations mentionnées dans le rapport d'inspection des installations électriques n° 9351A/19/916.

Ce document, destiné à faciliter l'exploitation du rapport précité, ne se substitue pas à ce dernier.

Nous avons classé les observations selon deux critères :

- la priorité de la mise en conformité
- la rubrique réglementaire la caractérisant.

Vous trouverez sur la page suivante les représentations graphiques de ces classements.

Pour ce qui concerne la priorité d'intervention, il s'agit d'une priorité théorique proposée par SOCOTEC. Il appartient au chef d'établissement de l'adapter en fonction des risques particuliers liés à l'exploitation des installations.

**EXTRAIT DU RAPPORT D'INSPECTION DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES
N° 9351A/19/916**

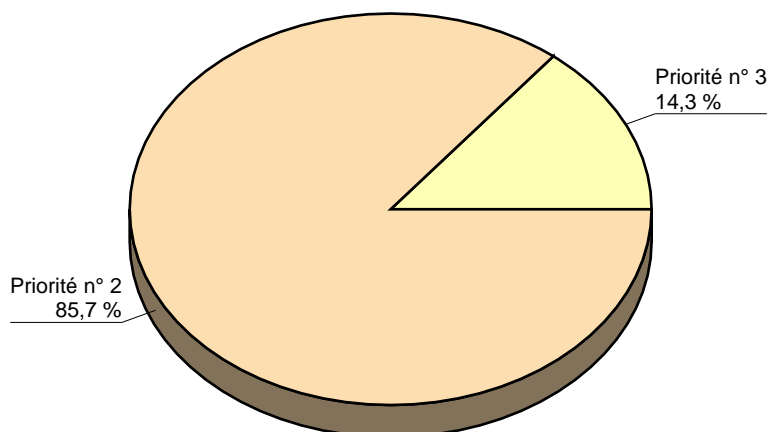
SAS DISTILLERIE DE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS

Date de vérification : 17/05/2019

Vérificateur : Jean Pascal BLANLOEUIL

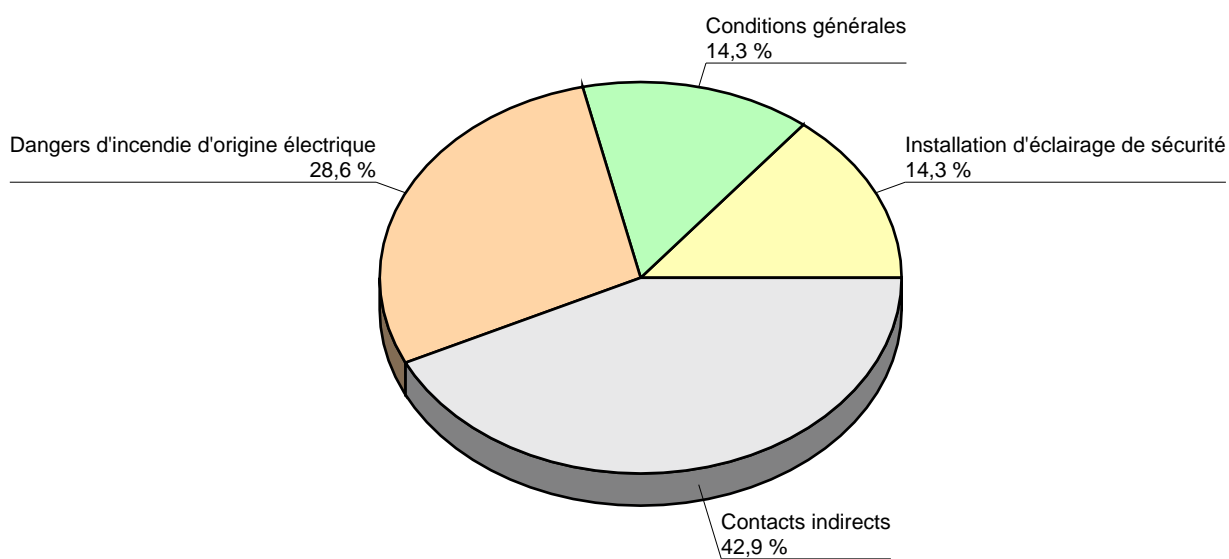
Répartition par priorités

Priorité	Nombre
Priorité n° 2	6
Priorité n° 3	1



Répartition par rubriques d'observation

Rubrique d'observation	Nombre
Contacts indirects	3
Dangers d'incendie d'origine électrique	2
Conditions générales	1
Installation d'éclairage de sécurité	1



N° Obs.	Rubrique (2)	Priorité (1)	Observations	Suite donnée	Date de mise en conformité
			<u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u>		
			TABLEAU GENERAL		
1	D.I.	2	- 1 circuit prise 32A Absence de protection contre les surcharges, du matériel. <i>A assurer. Remettre en place le disjoncteur 20A ou changer le canalisation.</i>		
2	D.I.	2	- 1 circuit chaudières gauches Traces d'échauffement constatées. <i>Remplacer les matériels et canalisations détériorés.</i>		
			TABLEAU BUREAUX		
3	C.I.	2	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant. <i>A assurer. Suite au rajout de prises.</i>		
			<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>		
			DISTILLERIE		
4	C.I.	2	- Pupitre chaudière 3 et 6 Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i>		
5		2	- 1 BAES d'évacuation Défaut de fonctionnement <i>A réparer ou remplacer.</i>		
			EXTÉRIEUR		
6	G.	3	- Borne de terre coté portail (local process annexe distillerie) Composant détérioré. <i>A remplacer et interconnecter avec le réseau de terre principal ou déposer si inutilisé.</i>		
7	C.I.	2	- Première cuve Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre. Remettre en place la cablette de terre déconnectée.</i>		

1 - Les priorités sont classées de 1 à 3, dans l'ordre d'urgence décroissant

2 - Codes des rubriques :

C.D. Contacts directs

C.I. Contacts indirects

D.I. Dangers d'incendie d'origine électrique

I.S. Installations d'éclairage de sécurité des locaux électriques

D.E. Danger d'explosion

G. Conditions générales

Domaine 18	Installations électriques	Q18
COMPTE RENDU DE VERIFICATION PERIODIQUE		

Organisme

Nous, soussignés, organisme de vérification d'installations électriques autorisé* par CNPP, sous le n° 052 18

Nom (ou raison sociale) SOCOTEC Equipements
 Adresse Immeuble Mirabeau
 5 place des Freres Montgolfier
 Guyancourt - CS 20732
 78182 ST QUENTIN EN YVELINES

Etablissement objet de la vérification

Nom (ou raison sociale) SAS DISTILLERIE DE LA METAIRIE
 Adresse LA METAIRIE
 16300 GUIMPS

Nature de l'activité : Distillation d'eaux de vie

Lorsqu'il y a plusieurs bâtiments, préciser la référence du ou des bâtiments concernés :

Nous déclarons avoir reçu de l'exploitant ou de son représentant :

> la désignation des locaux à risque d'incendie (par défaut, l'organisme se réfère au guide UTE C 15-103) Oui Non

> avoir reçu de l'exploitant, le zonage des risques d'explosion Oui Non Sans objet

Vérification des installations électriques réalisée

Nous déclarons avoir procédé, le 17/05/2019 à une vérification des installations électriques conformément au chapitre 2 du référentiel APSAD D18.

La vérification a consisté en :

- une vérification complète des installations électriques de l'établissement
- une vérification partielle des installations électriques désignées ci-dessous (lieu et motif)

Une coupure totale a été autorisée par l'exploitant Oui Non

Type de vérification :

première vérification effectuée par l'organisme

vérification périodique annuelle

Date de la précédente vérification : 19/06/2018

Conclusion

Nous déclarons que l'installation électrique

peut entraîner des risques d'incendie et/ou d'explosion


ne peut pas entraîner des risques d'incendie et/ou d'explosion

La vérification a été effectuée
 par Jean Pascal BLANLOEUIL
 en présence de M. LORANT Jean-Charles

A ANGOULEME le 24/05/2019
 Cachet de l'organisme de vérification



Remplir le cadre ci-contre SVP

 * Autorisation délivrée par CNPP Cert., organisme certificateur reconnu par les professionnels de la sécurité et de l'assurance
 Route de la Chapelle Réanville. CS 22265. F 27950 Saint-Marcel. www.cnpp.com

Constatations ¹		Absence de danger constaté	Danger signalé pour la 1ère fois ²	Danger déjà signalé
1.	Présence de traces d'échauffement anormal d'une canalisation et/ou d'un matériel électrique	X		
2.	Absence des moyens de protection des transformateurs (HT/BT, BT/HT, HT/HT)	SO		
3.	Absence ou inadaptation des dispositifs de protection contre les surintensités	X		
4.	Dysfonctionnement des dispositifs différentiels à courant résiduel	X		
5.	Présence de poussière déposée ou de substances de nature à provoquer un danger dans les armoires électriques	X		
6.	Inadéquation des matériels ou des canalisations électriques dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion	X		
7.	Défaut de continuité du conducteur de protection dans les locaux à risques d'incendie et/ou zones à risques d'explosion	X		
8.	Existence de locaux ou emplacements à risques d'incendie ou d'explosion pour lesquels l'installation ne répond à aucune des deux conditions suivantes : - présence, bonne adaptation, bon fonctionnement du ou des dispositifs assurant la signalisation ou la coupure au 1er défaut d'isolement - protection des circuits alimentant ces locaux ou zones par dispositifs à courant différentiel résiduel de seuil égal à 300 mA	X		

1 Indiquer à l'aide d'une croix dans les colonnes de droite s'il y a ou non constat de danger.
La mention SO signifie "sans objet". La mention NV signifie "non vérifié" et doit être motivée : vérification partielle et/ou coupure totale non autorisée.
2 Dans le cas d'une première vérification réalisée par l'organisme, les constats de danger sont mentionnés dans cette colonne.

Evènements déclarés depuis la vérification précédente

Modifications de l'installation :

- Pas de modification notable de l'installation.

Incidents :

- Pas d'incident d'origine électrique signalé.

Dispositions pour améliorer les conditions de sécurité :

- Opérations de maintenance préventive.

Points de non-conformité ou anomalies constatés et préconisations associées

Rappeler le cas échéant, la date à laquelle ils ont été signalés pour la première fois :

Aucun point de non conformité n'a été relevé.

Commentaires

Préciser notamment à titre informatif si un compte rendu Q19 a été délivré, la présence de procédés photovoltaïques sur le bâtiment, le schéma de liaison à la terre de l'installation électrique (BT) :

- Le(s) schéma(s) de(s) liaison(s) à la terre établi(s) dans le bâtiment est (sont) le(s) suivant(s) : TT

Ce compte rendu doit être transmis dans un délai de 5 semaines à l'exploitant en 2 exemplaires, l'un destiné à son assureur, l'autre conservé par lui sur le site où la vérification a été effectuée. Ce délai peut être porté à 2 mois lorsque l'installation ne peut pas entraîner de risque d'incendie ou d'explosion.

RAPPORT DE VÉRIFICATION



SAS DISTILLERIE DE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS

Installations électriques

Vérification périodique - Vérification effectuée en application de l'article R. 4226-16 du Code du Travail.

Présence d'observation(s) : Oui

Ce rapport traite de la protection des Travailleurs.

Adresse d'intervention :
SAS DISTILLERIE DE LA METAIRIE
LA METAIRIE
16300 GUIMPS

Mission réalisée le 17/05/2019
Accompagnateur : Vérificateur accompagné partiellement par
M. LORANT Jean-Charles (Responsable)

N° d'affaire : 9351AFK7261

N° intervention : 9351A19040000000201

Date du rapport : 24/05/2019 - Référence du rapport : 9351A/19/916

 Présence d'observation(s)

12.04 - AO_2421

Équipements Angoulême

Pôle Équipements Auvergne Centre - 328 rue de Périgueux - 16000 ANGOULEME

Tél. : 05.45.95.92.15 - Fax : 05.45.95.99.91

Email : equipements.angouleme@socotec.com

SOCOTEC Equipements - Societe par Actions simplifiée au capital de 8.500.100 euros - 834 096 695 RCS
Versailles

Siege social : Immeuble Mirabeau - 5 place des Freres Montgolfier - Guyancourt - CS 20732 - 78182 Saint-Quentin-

Vérificateur : Jean Pascal BLANLOEUIL
Nombre de pages : 9



Accréditation n° : 3-1593
Liste des implantations
et portée disponibles
sur www.cofrac.fr

SOMMAIRE

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX	3
0.1 GÉNÉRALITÉS	3
0.2 ÉLÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR	3
0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS	4
0.4 LIMITE DE LA PRESTATION	4
I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES	5
II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES	6
Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-après.	
III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES	6
Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-après.	
IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS	6
IV.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS	7
IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT	7
IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE	7
IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS	8
IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT	9

Important :

Sauf avis contraire du Chef d'établissement, dûment notifié à l'agence SOCOTEC qui a émis le présent rapport, dans un délai de deux mois maximum à compter de la date d'envoi indiquée en page de garde, le contenu du présent rapport est considéré comme définitivement validé.

0. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

0.1 GÉNÉRALITÉS

Activité principale : Distillation d'eaux de vie.

Délimitation de la vérification : La vérification a porté sur l'ensemble de l'établissement.

Durée d'intervention : 1/2 journée

Date de la précédente vérification : 19/06/2018

Organisation de la surveillance des installations électriques : Personne chargée de prendre toutes les dispositions utiles : M. LORANT Jean-Charles (Responsable).

Compte rendu de fin de visite : Effectué verbalement à M. THOMAS (Salarié).

Registre : Visé par le vérificateur.

0.2 ELÉMENTS D'INFORMATION MIS À LA DISPOSITION DU VÉRIFICATEUR

Les éléments d'information du dossier technique nécessaires à la réalisation de notre mission sont les suivants :

- Plan des locaux, avec indication des locaux à risques particuliers d'influences externes hors risque d'explosion

Référence	Date	Remarque
Voir classeur de sécurité du chef d'établissement.		Fourni

- Classification des zones figurant dans le document relatif à la protection contre les risques d'explosion (DRPCE)

Référence	Date	Remarque
Plan affiché à l'entrée coté bureau		Fourni

- Schémas unifilaires des installations électriques

Référence	Date	Remarque
Schéma de M. MERLET, électricien à GUIMPS (sans date).		Fourni

- Rapport de vérification initiale ou périodique conduite comme une initiale

Non fourni

- Rapport de référence dit "quadriennal"

Référence	Date	Remarque
Rapport SOCOTEC : AEPCL/AN/IE/06/2253	22/11/2006	Fourni
Rapport SOCOTEC : 9351A/IE/10/1479	17/05/2010	Fourni
Rapport SOCOTEC : 9351A/IE/14/1967	01/09/2014	Fourni
Rapport SOCOTEC : 9351A/18/1386	20/06/2018	Fourni

- Documents listant l'effectif maximal des locaux pour lesquels un éclairage de sécurité est nécessaire

Référence	Date	Remarque
Voir classeur de sécurité du chef d'établissement.		Fourni

0.3 MODIFICATIONS DES INSTALLATIONS

Néant

0.4 LIMITE DE LA PRESTATION

Sans objet.

I. LISTE RECAPITULATIVE DES OBSERVATIONS RELATIVES AUX NON CONFORMITES CONSTATEES

Ce chapitre contient toutes les observations relatives aux non-conformités aux textes réglementaires applicables. Chaque observation est numérotée et suivie de la référence de l'article du texte ayant motivé l'observation. Chaque observation est rédigée sous forme d'une constatation de non-conformité accompagnée d'une préconisation claire des modifications à effectuer pour y remédier. Toutefois, d'autres solutions peuvent exister, le choix de la solution finale relevant de la responsabilité du chef d'établissement.

Obs. n°	Observations (Protection des Travailleurs)	Déjà signalée	Suite donnée
Observations relatives aux installations basse Tension			
<u>OBSERVATIONS SUR LES TABLEAUX</u>			
TABLEAU GENERAL			
1	- 1 circuit prise 32A Absence de protection contre les surcharges, du matériel. <i>A assurer. Remettre en place le disjoncteur 20A ou changer le canalisation.</i>	R.4215-6 NF C 15-100 § 430 à 433, 524	
2	- 1 circuit chaudières gauches Traces d'échauffement constatées. <i>Remplacer les matériels et canalisations détériorés.</i>	R.4215-5 NF C 15-100 §§ 421, 422, 423 & 559 NF C 17-200 § 6	X
TABLEAU BUREAUX			
3	Absence de protection différentielle haute sensibilité (30 mA) sur le circuit alimentant des prises de courant. <i>A assurer. Suite au rajout de prises.</i>	R.4215-3 NF C 15-100 § 411 & 415	X
<u>OBSERVATIONS SUR LES RÉCEPTEURS ET LES PRISES DE COURANT</u>			
DISTILLERIE			
4	- Pupitre chaudière 3 et 6 Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre.</i>	R.4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2	
5	- 1 BAES d'évacuation Défaut de fonctionnement <i>A réparer ou remplacer.</i>	Arrêté du 14 décembre 2011 Art. 11	X
EXTÉRIEUR			
6	- Borne de terre coté portail (local process annexe distillerie) Composant détérioré. <i>A remplacer et interconnecter avec le réseau de terre principal ou déposer si inutilisé.</i>	R.4215-11 et R.4226-5 NF C 15-100 § 530 NF C 15-150-2 § 4	X
7	- Première cuve Absence de continuité du circuit de protection. <i>A relier à la terre. Remettre en place la cablette de terre déconnectée.</i>	R.4215-3 NF C 15-100 § 411 NF C 17-200 § 5.2.2	

II. CARACTERISTIQUES PRINCIPALES DES INSTALLATIONS VERIFIEES

Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-avant.

III. VERIFICATION DES INSTALLATIONS - EXAMEN DES DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES

Non décrit dans le présent rapport, conformément à l'arrêté du 26 décembre 2011. Se reporter au rapport de vérification initiale (ou au rapport complet en tenant lieu) dont les références sont précisées au chapitre 0.2 ci-avant.

IV. VERIFICATION DES INSTALLATIONS : RESULTAT DES MESURAGES ET ESSAIS

Dans les tableaux IV.2, IV.4 et IV.5 du présent chapitre, seules les parties d'installation n'ayant pas satisfait aux prescriptions réglementaires sont répertoriées. Elles sont affectées du signe * si elles n'ont pas satisfait aux critères d'appréciation définis ci-après et la non-conformité correspondante est explicitée au chapitre I par l'observation portant le numéro indiqué au droit dudit résultat.

Un composant de l'installation peut faire l'objet d'une observation même lorsque les résultats des mesures et essais qui lui sont associés sont satisfaisants. Dans ce cas, l'observation porte sur des prescriptions autres que celles visées par le présent chapitre et elle est explicitée au chapitre I.

Les listes du chapitre IV.4 regroupent les mesures d'isolement des tableaux, canalisations et récepteurs (d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnés pour faciliter leur identification et leur localisation en particulier s'ils sont affectés d'une non conformité), la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection.

La valeur du courant de court-circuit maximal dans le cas d'un tableau de distribution, ou le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection est indiqué entre parenthèse à la suite de la désignation du composant. Le pouvoir de coupure d'un dispositif de protection tient compte des caractéristiques de l'appareil et de son éventuelle association avec le dispositif situé immédiatement en amont. Le pouvoir de coupure indiqué du dispositif est celui correspondant à sa tension d'utilisation; de ce fait la valeur indiquée peut être inférieure à la valeur du courant de court circuit maximal, sans pour autant qu'une observation soit formulée (par exemple dans le cas d'un départ monophasé).

Eu égard aux caractéristiques des matériels électriques, il n'est pas indiqué de pouvoir de coupure du matériel lorsque la valeur du courant de court circuit maximal est égale ou inférieure à 3 kA.

Les listes du chapitre IV.5 regroupent les mesures d'isolement des récepteurs, et la vérification de la présence et la mesure de la continuité des conducteurs de protection sur les récepteurs, les appareils d'éclairage et les prises de courant (à l'exception bien entendu des appareils de classe II); de plus d'autres composants associés à ceux-ci peuvent également être mentionnées pour faciliter leur identification et leur localisation, en particulier, s'ils sont affectés d'une non-conformité. Elles regroupent également, le cas échéant, l'examen du réglage des dispositifs de protection eu égard à l'intensité nominale du récepteur, l'examen des conditions de mise en oeuvre du matériel et de l'adéquation du degré de protection avec les influences externes du local ou emplacement où le composant est installé.

L'absence d'indication de classe d'isolation pour un matériel donné signifie que le dit matériel est de classe I.

IV.1 CRITÈRES D'APPRÉCIATION DES RÉSULTATS

Mesures d'isolement

Les mesures d'isolement réalisées pour les installations du domaine BT entre conducteurs actifs et terre, sont comparées aux valeurs définies à l'article 612.3 de la norme NF C 15-100.

La mesure d'isolement est jugée satisfaisante si la valeur mesurée est supérieure aux valeurs suivantes :

- 0,5 M Ohm (sous 500 Volts) en BT < 500 Volts
- 1 M Ohm (sous 1 000 Volts) en BT > 500 Volts

Mesures de continuité des conducteurs de protection, des liaisons équipotentielles et de la continuité des circuits de protection entre les différents niveaux de la distribution

- Pour les installations du domaine BT :
paragraphe D 6.3 du guide UTE C 15-105 quel que soit le schéma des liaisons à la terre.
- Pour les installations des domaines HTA et HTB :
section 613 de la norme NF C 13-100
parties 412 et 615 de la norme NF C 13-200.
La vérification s'effectue par un examen visuel, en cas de doute, une mesure complémentaire est réalisée.

Mesures des résistances de prises de terre et de boucle de défaut

Le résultat des mesures est comparé aux valeurs données par :

- les articles 411 et 442 de la norme NF C 15-100,
- l'annexe 4.1 du chapitre 41 de la norme NF C 13-100,
- l'article 412 de la norme NF C 13-200.

En schéma TT, la mesure est jugée satisfaisante, si la valeur mesurée est inférieure aux valeurs suivantes :

- 50 Ω pour un dispositif différentiel 1 A,
- 100 Ω pour un dispositif différentiel 500 mA,
- 166 Ω pour un dispositif différentiel 300 mA.

Essais des dispositifs DR

Idn étant le courant assigné de déclenchement différentiel, il est vérifié que le courant différentiel résiduel provoquant le déclenchement du dispositif est compris entre Idn/2 et Idn.

Essais des CPI

Les essais, réalisés par référence au document UTE C 63-080, comportent :

- le fonctionnement du dispositif d'essai incorporé,
- le fonctionnement de la signalisation optique incorporée,
- l'existence et le fonctionnement de la signalisation reportée,
- le fonctionnement de l'affichage numérique pour les CPI qui en sont équipés.

IV.2 VÉRIFICATION DES CONTRÔLEURS PERMANENTS D'ISOLEMENT

Sans objet.

IV.3 RÉSISTANCE DES PRISES DE TERRE

Désignation	Localisation de la borne principale de terre	Valeur précédente	Valeur relevée	Barrette (état)	Mode de mesure	Obs. n°
Prise de terre des masses B.T.	Atelier mécanique sous le coffret PC	10	10	Fermée	Boucle	

IV.4 VÉRIFICATION DES TABLEAUX ET CANALISATIONS (BT)

Seuls sont répertoriés dans ce chapitre les circuits, tableaux ou appareillages faisant l'objet d'une observation explicitée au chapitre I du présent rapport.

Vérification des tableaux et canalisations (page n°1)

Désignation - Emplacement	Section (mm ²)	Iz (A)	Protection		Dispositif DR			PE (4) ()	Isol (M)	Obs . n°
			Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Io	Tempo (2)	Essai (3)			
TABLEAU GENERAL										
1 circuit prise 32A	4G4	36	3D	32				0,05		1
1 circuit chaudières gauches	3G1,5	17	1DN	10						2
TABLEAU BUREAUX								<2		3

(1) **C** : Contacteur **D** : Disjoncteur **I** : Interrupteur **F** : Interrupteur-fusibles **AD** : Fusible AD
F : Fusible gl. gF ou gG **SF** : Sectionneur-Fusibles **DC** : Discontacteu **DD** : Disjoncteur Différentiel **ID** : Interrupteur différentiel **aM** : Fusible aM **RT** : Relais Thermique
Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles; ° : Pdc par filiation

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Iz : courant admissible dans la canalisation, tenant compte du mode de pose et incluant l'estimation du facteur global de correction.

(2) Valeur en ms ou S pour sélectif

(3) Essai du dispositif DR => **S** : Satisfaisant - **NS** : Non satisfaisant

(4) Examen visuel => **V**

IV.5 VÉRIFICATION DES RÉCEPTEURS (Y COMPRIS D'ÉCLAIRAGE) ET DES PRISES DE COURANT

Seuls sont répertoriés dans ce chapitre les récepteurs faisant l'objet d'une observation explicitée au chapitre I du présent rapport.

Vérification des récepteurs (y compris d'éclairage) et des prises de courant (page n°1)

Désignation - Emplacement	Nb	Protection (ou mode de raccordement)			Appareils d'éclairage		Prises élec.		Conti nuité ()	Isol (M)	Obs. n°
		Type (1)	Calibre ou réglage (A)	Cl (2)	Exist ants	Vér ifiés	Exist ants	Vérif iées			
DISTILLERIE	1				6	2			*		4
Pupitre chaudière 3 et 6					1	1					5
1 BAES d'évacuation					11	4	3	3			6
EXTÉRIEUR									*		7
Borne de terre coté portail (local process annexe distillerie)											
Première cuve											

(1) **C** : Contacteur
DC : Discontacteur

D : Disjoncteur
DD : Disjoncteur Différentiel
PI : Protection Interne

I : Interrupteur
ID : Interrupteur différentiel
IF : Interrupteur Fusible

AD : Fusible AD
aM : Fusible aM
F : Fusible gl, gF ou gG
RT : Relais Thermique

SF : Sectionneur-Fusibles
PC : Raccordement par prise de courant (16A si calibre non précisé)
BAES : Bloc Autonome d'Eclairage de Sécurité
PLES : Point Lumineux d'Eclairage de Sécurité

Le chiffre placé immédiatement à gauche de l'abréviation indique, selon le cas, le nombre total de pôles protégés de l'appareil ou le nombre de fusibles;

la lettre **N** indique l'absence de dispositif de protection sur le pôle neutre;

la lettre **NR** indique que la protection placée sur le pôle neutre est réduite par rapport à celle placée sur la phase correspondante.

NVI : Non vérifié pour cause d'inaccessibilité - **NVE** : Non vérifié pour cause d'exploitation

Dans le cas où les récepteurs possèdent un dispositif spécifique de protection contre les surintensités, la puissance ou l'intensité est indiquée dans la colonne "désignation".

CE : identifie une machine portant le marquage CE

(2) Classe d'isolation du matériel

EDD - ANNEXE 10. ÉCHANGE AVEC LE SDIS



L'Isle d'Espagnac, le 25 OCT. 2019

GROUPEMENT OPÉRATION
SERVICE ICPE

Affaire suivie par :
Capitaine PIÉZY Jérôme
Commandant LÉLONG Cyril
JP/CD/D2019-4252
Tél : 05 45 39 35 09
✉ : service.prevention@sdis16.fr

Le Directeur départemental

à

Madame la Directrice Départementale des Territoires
6 rue Sainte Barbe
16100 COGNAC

Objet : Démolition partielle, réhabilitation et extension d'une distillerie

Réf : P.C. 16160 19 W 0004- M. Hervé BERLAND

PJ : Un dossier

DDT - CHARENTE

29 OCT. 2019

UTSO - COGNAC

Le 22 août 2019, vous avez bien voulu solliciter mon avis sur la demande précisée ci-dessus, dont les caractéristiques sont les suivantes :

COMMUNE : GUIMPS	REFERENCE SDIS : 16000008-ICPE
NOM DE L'ETABLISSEMENT : DISTILLERIE DE LA METAIRIE	
ADRESSE : 80-99Allée du Coeur de Chauffe	
GENRE : ICPE	
EXPLOITANT : M. Hervé BERLAND – SAS Distillerie de la Métairie	

DESCRIPTION :

Le projet concerne la démolition partielle, la réhabilitation et l'extension de la distillerie. L'exploitation est composée actuellement d'une distillerie associée à une cuverie, des cuves de vins extérieures, des chais, des hangars, des bureaux, un stockage de gaz, un bassin à vinasse ainsi que qu'une maison voisine en limite de propriété. La demande porte sur le permis de construire avec la construction d'un bâtiment autour de la distillerie existante qui portera sa surface à et qui comprendra dans un axe longitudinal :

- La réception, les bureaux, les locaux du personnel en R+1 ;
- Un espace (réception, vendange) zone de travail ouverte et couverte conduisant à un espace cuves (17 cuves de vins de 750 Hl) ;
- Une zone distillerie avec 10 alambics de 25 Hl sur une surface de 373,35 m² ;
- Un local imparfait ;
- Une cour arrière et dans son prolongement des chais installés contre un dénivelé traités comme une grotte. (Chai 1 de 298,47 m² pour 860 Hl, chais paradis de 148,77 m² pour 220 Hl, et chai 2 de 198,40 m² pour 2560 Hl) ;
- Un bassin à vinasse de 330 m³ et une noue de 330 m³.

Le bâtiment disposera de murs coupe-feu 4 heures.

L'installation sera à 10 mètres au moins de la limite de propriété et 11 mètres des chais de vieillissements. Les eaux pluviales sont actuellement gérées par une noue au bord de la route

départementale 125. Une rétention pour le stockage d'alcool est prévue. Le site est accessible par une voie engins depuis cette même départementale et deux des façades seront accessibles.

Les moyens de défense contre l'incendie sont prévus, notamment :

- 3 aires de pompage
- 5 réservoirs de 60 m³ enterrés d'une capacité totale de 300m³ ;
- 2 aires de croisement pour les engins de secours ;
- Les exigences techniques concernant l'évacuation, la réaction au feu et de la structure ;
- Le désenfumage des locaux.

Il ne subsiste aucune demande de dérogation. Il n'est pas fait états des volumes de productions et de stockage dans le permis de construire.

CLASSEMENT :

Compte tenu de la nature des activités exercées, l'installation est soumise au code de l'environnement et notamment aux règles relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement.

Les activités exercées relèvent des rubriques suivantes :

- Régime de l'enregistrement : rubrique n° 2250-2,
- Régime de la déclaration : rubrique n° 2251-B.2,
- Régime de la déclaration contrôlée : rubriques 4755-2b, 4718-2.b.

Après avoir étudié les éléments fournis dans le dossier déposé, j'émet en ce qui me concerne au projet présenté, un avis :

FAVORABLE

Cet avis fait l'objet de prescriptions et d'observations précisées ci-après.

PRESCRIPTIONS

1. Au vu des éléments fournis dans ce dossier, il est attendu une réunion spécifique avec nos services et les différents partis (exploitant, maîtrise d'œuvre, bureau d'étude) sur l'aspect technique et la défense incendie.
2. Permettre en toute circonstance, un accès au bâtiment par les véhicules de secours. Cette voie devra présenter les caractéristiques suivantes :
 - largeur utilisable : 3 mètres,
 - force portante : 160 kN (16 tonnes),
 - résistance au poinçonnement : 80N/cm,
 - rayon intérieur : >11 mètres,
 - surlargeur dans les virages : $S = 15/R$,
 - hauteur libre : 3,5 mètres,
 - pente : < 15 %
- Si cette voie est en impasse, elle permet le demi-tour des engins.
3. Assurer la défense extérieure contre l'incendie (DECI) du site soit par :
 - 1 poteau d'incendie (PI) de 100 mm normalisé (NF S 61-213), assurant un débit de 60 m³/h pendant 2 h ;
 - 1 réserve d'eau (naturelle ou artificielle) de 120 m³.

Ce point d'eau devra être situé à moins de 100 m de la construction, distance mesurée par les chemins praticables et implanté en bordure d'une chaussée carrossable ou tout au plus à 5 m de celle-ci. De plus, la

défense incendie ou les aires d'aspiration doivent être **implantées au minimum à 25 mètres des bâtiments à risques à défendre et en dehors des écoulements de liquide enflammé ou non.**

A notre connaissance, la défense incendie prévue au permis de construire sera satisfaisante à la condition d'être positionner à plus de 25 mètres du bâtiment :

- Réserve incendie de 300 m³ avec 3 sorties d'aspiration.

L'implantation, l'aménagement et la réception de la DECI devra s'effectuer **impérativement** en collaboration avec le Service départemental d'incendie et de secours de la Charente (SDIS) et ce dès leurs réalisations en contactant le service prévision : service.prevision@sdis16.fr.

OBSERVATIONS :

Par ailleurs, sans préjudice de l'avis des services habilités à veiller à l'application du code du travail et plus particulièrement de sa quatrième partie relative à la santé et la sécurité et du code de l'environnement, je préconise au pétitionnaire de respecter les dispositions de ces textes et notamment :

A- Partie distillerie et chais :

1. Se conformer aux règles de sécurité édictées dans les arrêtés types relatifs aux rubriques des activités exercées ou des substances stockées.
2. Permettre, en cas de sinistre, une évacuation rapide et en bon ordre des personnes présentes dans la distillerie ou les chais.
3. S'assurer de l'absence de propagation d'un incendie d'un local ou d'un bâtiment à un autre, notamment par la toiture. A ce propos, j'attire votre attention que le mur situé entre la distillerie et le chai de distillation et le local imparfait devra être REI 240 (coupe-feu 4 heures) et doit dépasser d'au moins un mètre de la toiture. Il en est de même pour l'ensemble des murs du chai de distillation et du local imparfait en contact avec d'autres locaux.
4. S'assurer du désenfumage de la distillerie et du chai de vinification.
5. Les installations (prises, ...) et les équipements (pompes, ...) électriques seront au minimum de degré de protection IP55 (IP44 du côté de l'alambic pour une distillerie équipée de foyer inversé).
6. Installer dans la distillerie un système de détection des vapeurs inflammables.
7. S'assurer qu'en cas d'explosion, la toiture de la distillerie soit construite en matériaux légers afin qu'elle puisse offrir le moins de résistance possible aux effets de surpression. Il est attendu que les effets de souffle ne soient pas dirigés vers les locaux ou les bâtiments voisins (chais de stockage, chai de vinification, etc.).
8. Assurer la rétention de la distillerie et des chais par :
 - Soit 50 % de la capacité globale des réservoirs associés
 - Soit 100 % de la capacité du plus grand réservoirLe volume de cette rétention sera au moins égal à la plus grande des valeurs précédentes.
Pour un chai d'une superficie inférieure à 300 m², cette rétention peut être interne.
En cas de rétention externe, il convient de construire en amont de cette rétention une fosse d'extinction.
Il est attendu que les écoulements dirigés vers la rétention depuis la fosse d'extinction ne soient ni enflammés ni inflammables.

9. Prévoir, canaliser et maîtriser les débordements de liquide inflammable des chais de vieillissement de la distillerie et du bassin à vinasse faisant office de rétention. Ces écoulements ne devront pas gêner l'action des services de secours, notamment l'accès aux bâtiments ou aux locaux ainsi qu'à la réserve incendie. De plus, ils ne devront pas propager l'incendie aux locaux ou aux bâtiments voisins. En cas de mise en œuvre de canalisations enterrées, leurs dimensionnements seront calculés pour un débit minimum de 10 litres/minute/m² de surface du local sinistré. Les canalisations devront être en matériaux incombustibles.
10. S'assurer de l'absence de risque d'explosion dans le bassin à vinasse enterré, notamment lorsqu'il est utilisée comme rétention des débords d'alcool.
11. S'assurer de la mise à la terre les équipements métalliques (réservoirs, cuves, canalisations, ...) contenant et/ ou véhiculant des produits inflammables. De même, s'assurer que les cuves inox soient équipées d'évents de surpression et d'évents de pressurisation. A défaut d'évents de pressurisation, la trappe d'accès, ou trou d'homme, ne devra pas être verrouillée.
12. Assurer la formation des personnes à l'utilisation des moyens de secours (extincteurs, etc.), à la mise en œuvre des consignes de sécurité (alarme, alerte, évacuation, etc.) et tenir à jour la liste et les volumes stockés dans les différents bâtiments.

B- Partie locaux administratifs :

1. Les locaux à risques et les locaux de stockage devront être isolés par des parois coupe-feu de degré 1 heure. Les baies de communication de ces locaux devront être fermées par des portes coupe-feu de degré ½ heure avec ferme-porte.
2. Les installations électriques devront être réalisées conformément aux textes réglementaires et normes françaises correspondants, notamment à la norme NF C 15100 et le décret n° 88-1056 du 14 novembre 1988. Les canalisations devront être du type « non propagateur de feu ».
3. Le chauffage sera installé conformément aux dispositions des normes et textes en vigueur et ne devra pas présenter de risque pour la santé et la sécurité des travailleurs.
Un dispositif d'arrêt de l'alimentation en énergie des appareils devra être accessible en permanence et signalé.
4. Une installation fixe d'éclairage de sécurité (blocs autonomes d'éclairage de sécurité) devra être prévue.
Une signalisation devra indiquer le chemin vers la sortie la plus proche.
5. Les moyens de premiers secours devront être assurés par un extincteur à eau pulvérisée avec additif de 6 litres par 200 m² et par niveau.
6. Un dispositif d'alarme sonore ne formant qu'une seule zone d'alarme le reste du bâtiment et permettant en cas d'incendie d'inviter le personnel à quitter l'établissement devra être prévu et des consignes de sécurité devront être affichées.
7. Limiter l'étage à 19 personnes.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Le Directeur départemental,


Colonel Jean MOINE

EDD - ANNEXE 11. PLAN DES POTENTIELS DE DANGER

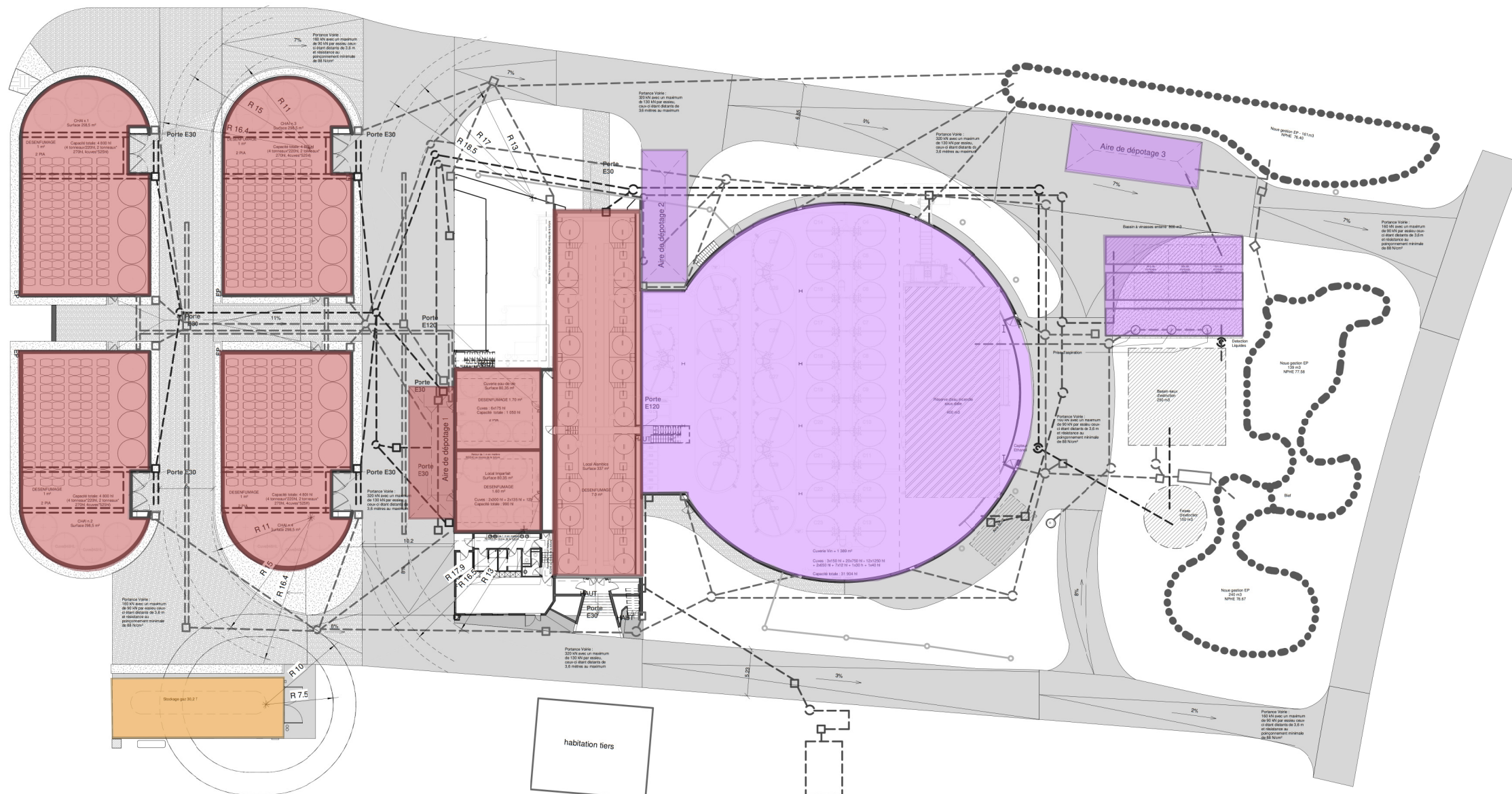
Légende :

- Flux camion pompier
- Emprise de l'existant
- Limite d'exploitation
- Retrait ICPE
- Canalisations EU projetées
- Regard EU / Process projeté
- Boîte de branchement projetée
- Canalisations Collecte Ecoulements accidentels
- Regard
- Regard siphonoïde
- Canalisations EP projetées pente 0.5%
- Caniveau grille
- Regard de visite EP projetée
- Boîte de branchement projetée
- Grille
- Eclairage extérieur - Tranchée
- Eclairage - Equipement
- Séparateur d'hydrocarbure
- Noue
- Bassin vinasse
- Mur coupe feu 4h avec un retour d'1m en toiture d'un matériau coupe feu 4H
- Mur coupe feu 2h
- EI120
- E30
- Ouverture, baie coupe feu 2H
- Ouverture pare-flamme 1/2H
- Habitation avoisinante
- Raccordement SDIS

ECHELLE 1 : 200

Plan des potentiels de dangers

Incendie - Explosion - Pollution
 Explosion
 Pollution



GUMPS - LA METAIRIE La Métairie - 16300 GUMPS

Maîtrise d'Ouvrage :	SAS Distillerie de la Métairie 85 - 1 ^{er} lot de parcelle de culture de la Métairie 16300 GUMPS	TEL : 04 44 57 30 48
Maîtrise d'Oeuvre :	[ARA] AGENCE ROMEO ARCHITECTURE 132 rue Saint Mour 75011 PARIS	TEL : 09 80 23 33 74
AMO :	ELAN 1 avenue Eugène-Freyssinet - Guyencourt 78051 SAINT QUENTIN EN YVELINES CEDEX	TEL : 01 30 40 22 92
BET environnemental & risques industriels :	EXO ENVIRONNEMENT 37 avenue de Biogéochimie, local 5 17350 BONCE LES BAINS	TEL : 09 51 19 84 24
BET Fluides :	NOVELLI 2 rue de la Paroisse 78400 CHATOU	TEL : 04 18 47 31 81
BET Structure :	GECBA 5 Rue Vieux 94160 SAINT-MAIRE	TEL : 04 61 90 39 75
Economiste :	ODC 5 rue Florence Arthaud 91300 MASY	TEL : 04 82 40 28 22
Bureau de contrôle :	BUREAU VERITAS CONSTRUCTION 14 boulevard Winston Churchill 21000 DIJON	TEL : 04 08 80 25 81
BET Electricité :	ECORE 114 Rue de Charenton 75012 PARIS	TEL : 01 43 41 07 92
BET Process :	CAP INGELEC 47, allée des Palmiers 93127 Saint Jean d'Elbe (93056AUX)	TEL : 05 56 48 83 20

PLAN DEFENSE CONTRE L'INCENDIE 1/200

IND.	DATE	MODIFICATIONS
	24/01/21	

EMETTEUR	N° AFFAIRE	PHASE	Fichier :	N° DOC:	ECHELLE : Comme indiqué
ARA	CLM	DCE	Auteur	ICPE - IND B	NIVEAU : INDICE :

DISTILLERIE DE LA MÉTAIRIE

Dossier de demande
d'autorisation environnementale
pour l'exploitation d'installations
de stockage d'alcools de bouche

à GUIMPS (16)

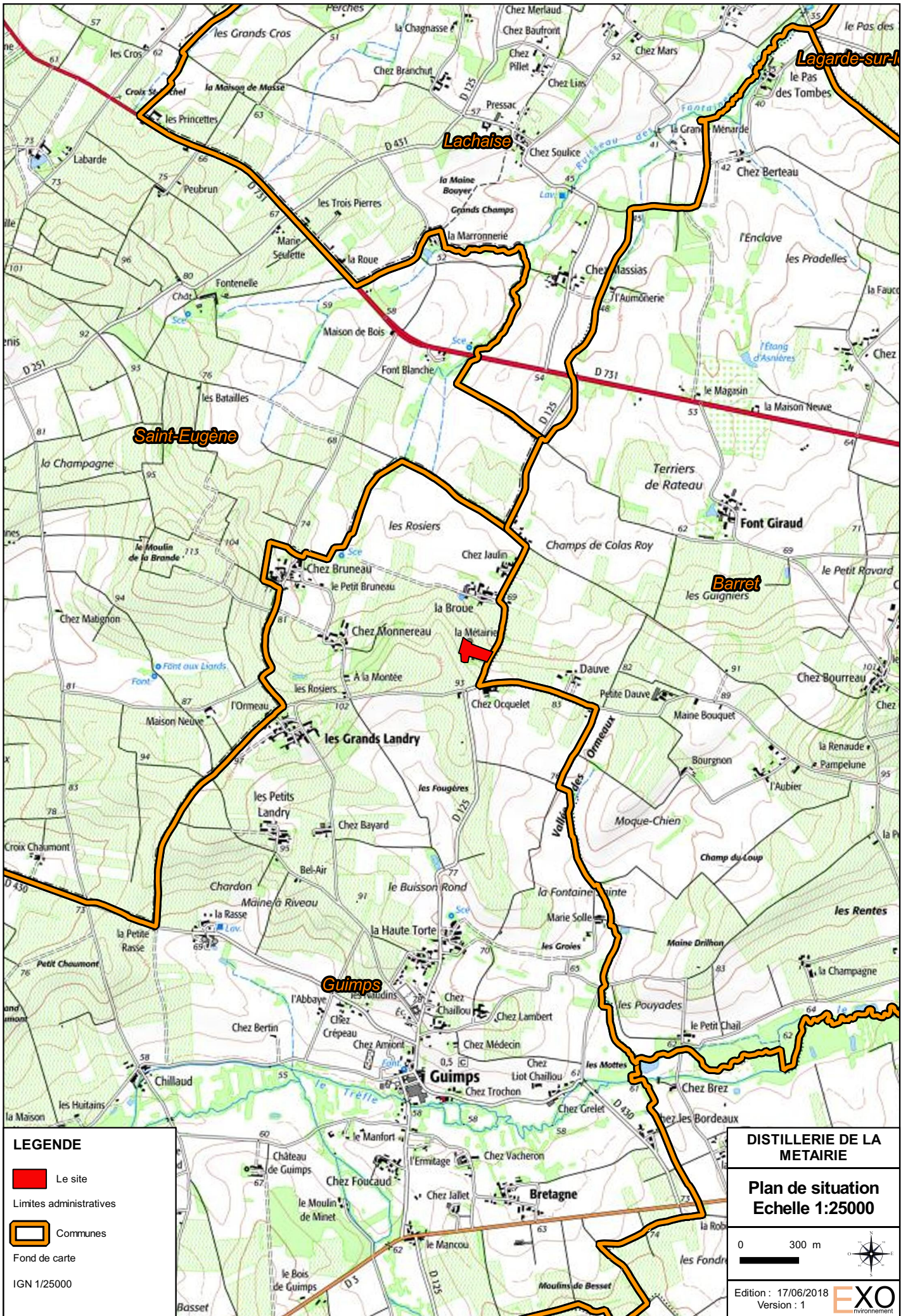
PLANS

Destinataire	Société	Email	Téléphone
Hervé BERLAND Jean-Charles LORANT	SAS DISTILLERIE DE LA MÉTAIRIE	hberland@chateau-montrose.com jclorant@domaine-lametairie.com	(+33)5 56 59 30 12

Numéro de version	Établie par	Vérfié par	Approuvé par	Date
1	A. RABILLON	C. MUSSET	JC. LORANT	17 mars 2022

PLANS
PLAN DE SITUATION
RAYON D’AFFICHAGE
PLAN DES ABORDS
PLAN D’ENSEMBLE

PLAN DE SITUATION



LEGENDE

- Le site
- Limites administratives
- Communes
- Fond de carte
- IGN 1/25000

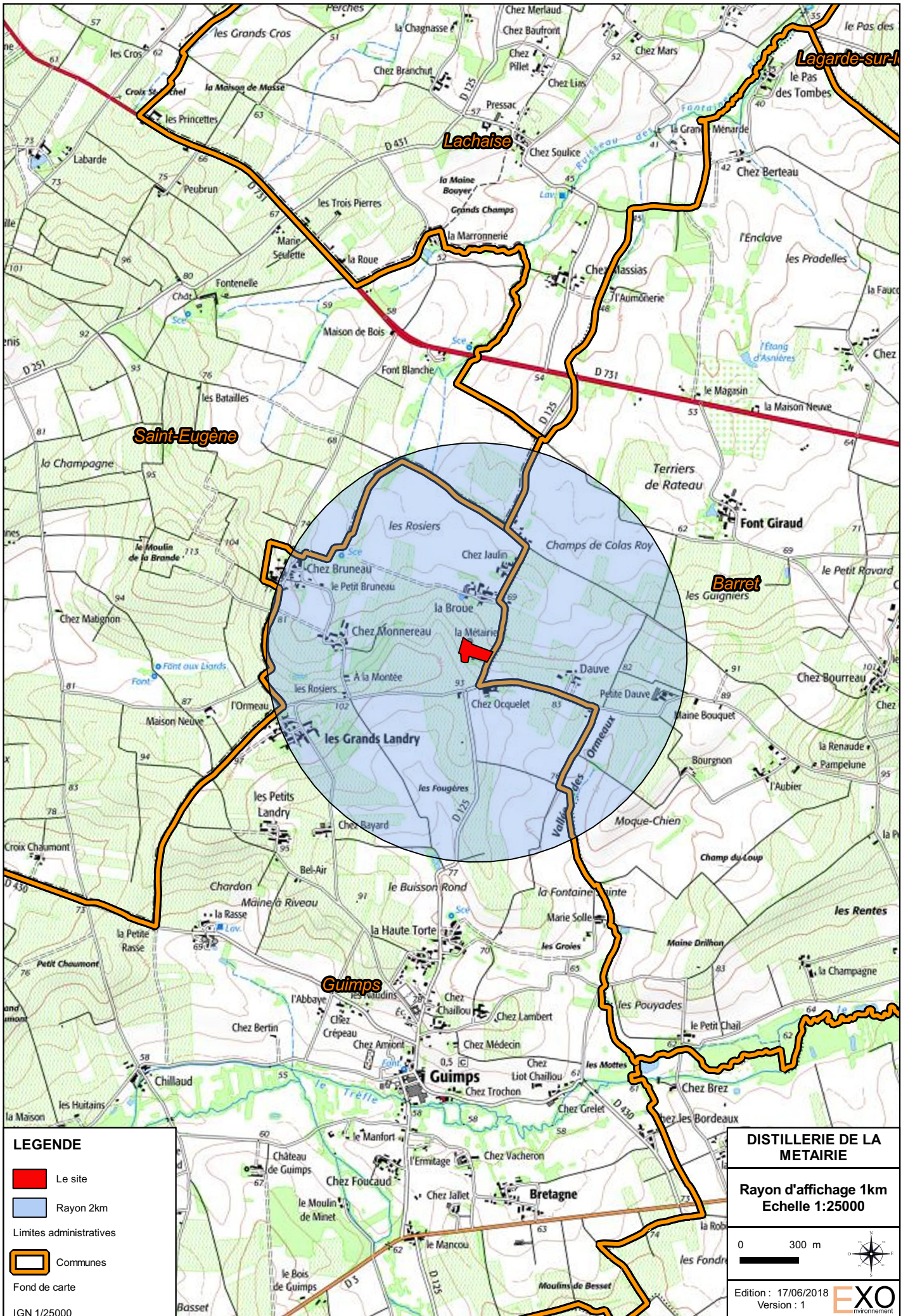
DISTILLERIE DE LA METAIRIE

Plan de situation
Echelle 1:25000

0 300 m 

Edition : 17/06/2018
Version : 1 

RAYON D’AFFICHAGE



LEGENDE

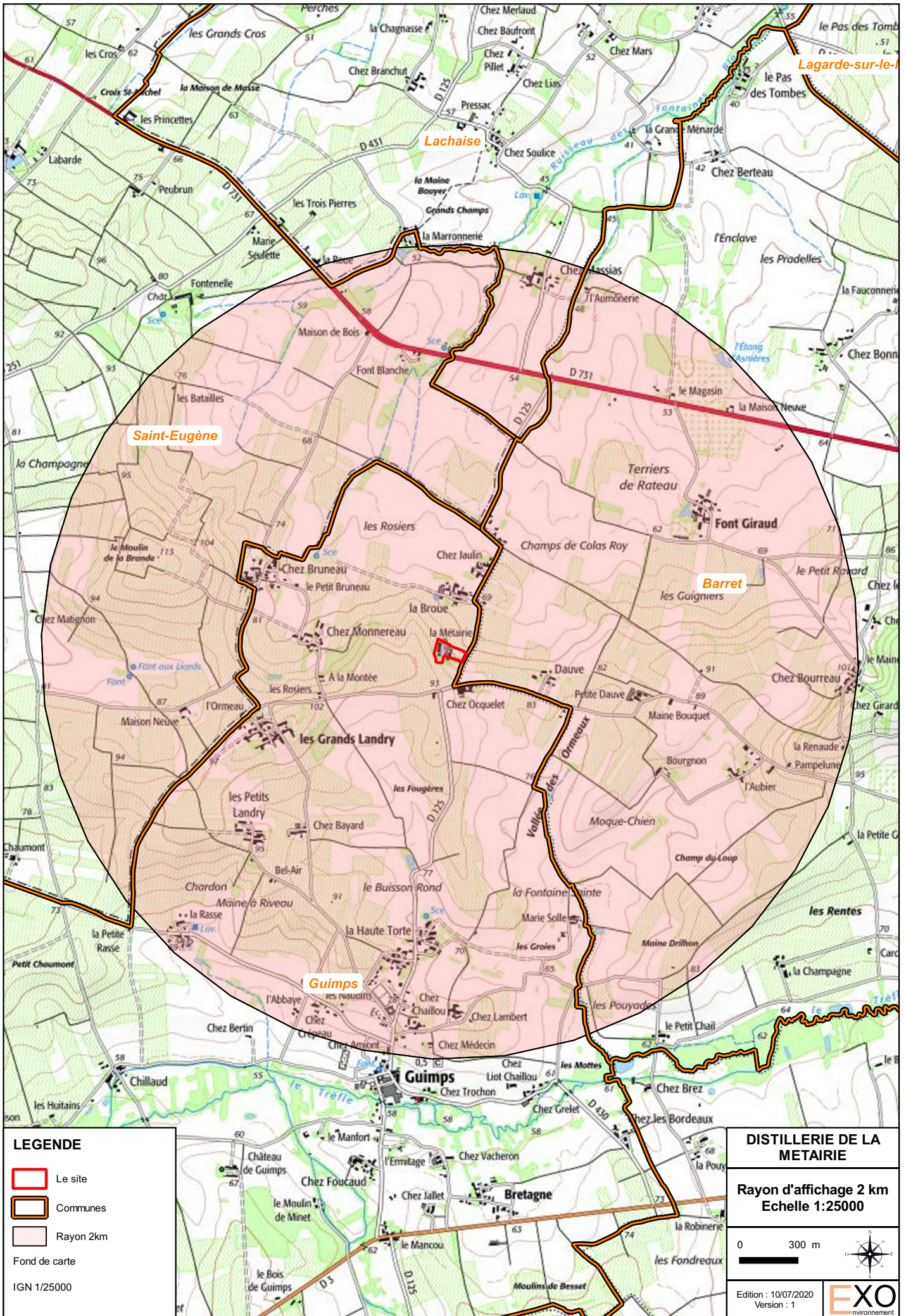
- Le site
- Rayon 2km
- Limites administratives
- Communes
- Fond de carte
- IGN 1/25000

DISTILLERIE DE LA METAIRE

Rayon d'affichage 1km
Echelle 1:25000

0 300 m

Edition : 17/06/2018
Version : 1 **EXO**
environnement

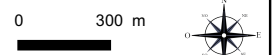


LEGENDE

- Le site
- Communes
- Rayon 2km
- Fond de carte
- IGN 1/25000

DISTILLERIE DE LA METAIRE

Rayon d'affichage 2 km
Echelle 1:25000



Edition : 10/07/2020
Version : 1



PLAN DES ABORDS

PLAN D'ENSEMBLE